

Gilles JEANNOT et Simon COTTIN-MARX, *La privatisation numérique. Déstabilisation et réinvention du service public*, Paris, Raisons d’agir, 2022, 153 p.

Par Sébastien SHULZ

L’ouvrage de Gilles Jeannot et Simon Cottin-Marx présente une synthèse des reconfigurations contemporaines du service public en régime numérique. De nombreux ouvrages de science politique et administrative ont documenté la numérisation de l’administration et l’émergence de politiques publiques de l’internet. Ce court texte s’en distingue par l’attention spécifique portée aux transformations des services publics aux marges de l’État. Les auteurs restituent les principaux résultats des enquêtes sur le sujet en illustrant leur propos par les plus récentes controverses opposant les acteurs du secteur public, privé, et du mouvement des communs pour déterminer qui gère, et comment, les nouveaux services numériques.

Les auteurs commencent l’ouvrage par le cas de la privatisation des bus de la SNCF par Blablacar. Une loi de 2015 ouvre le marché du transport interurbain, jusque-là contrôlé par les pouvoirs publics. Deux acteurs publics se positionnent, mais le premier se fait racheter par la société allemande Flixbus et le second, la filiale de la SCNF Ouibus, par l’entreprise Blablacar. Selon les auteurs, l’établissement de ce duopole privé marque la victoire d’un modèle particulier d’entreprise numérique par rapport aux acteurs publics qui possédaient pourtant des ressources à faire valoir. Selon les auteurs, ce nouveau modèle économique dit « de plateforme » repose sur un dispositif original de mise en relation des demandeurs (les passagers) et des offreurs (les conducteurs de bus ou de voiture).

Le deuxième chapitre s’intéresse à la substitution de l’offre publique d’information géographique et routière par des offres privées. Cette substitution prend appui sur une forme de « familiarité sensorielle » (p. 35) que parviennent à instaurer les industries numériques. Par

exemple, Citymapper présente des informations dans un style décontracté, Coyotte « gamifie » son usage ou encore Google Maps offre des services interopérables et des réponses quasi instantanées. C'est une reconfiguration de la relation de service entre fournisseur et usager qui serait ici à l'œuvre.

Le troisième chapitre aborde l'appropriation de l'espace public urbain par des opérateurs numériques privés. Les trottinettes électriques en « *free floating* » ont envahi les trottoirs des grandes villes. Pour répondre aux nuisances occasionnées, les services municipaux ont déployé des régulations plus ou moins restrictives et efficaces. Le service d'information routière Waze, dont les contributions en temps réel et l'algorithme permettent aux automobilistes d'emprunter des petites routes, pose problème aux habitants de ces quartiers résidentiels. Malgré des demandes répétées, l'entreprise ne souhaite communiquer sur le fonctionnement de son algorithme en se protégeant par le secret industriel. Selon les auteurs, ce cas pose plus généralement la question de l'élaboration d'un droit d'audit sur les algorithmes.

Le quatrième chapitre déplace la focale sur la « ville intelligente ». De grandes firmes technologiques comme IBM ont élaboré des promesses commerciales, rarement tenues soulignent les auteurs, pour convaincre les grandes métropoles d'équiper des quartiers de capteurs et de caméras en vue de rationaliser le gouvernement de la ville. Des start-up développent des offres d'agrégation et de traitement de données pour optimiser les flux urbains posant aux services municipaux la difficulté de les intégrer dans une offre cohérente en évitant de tomber dans une « culture du gadget » (p. 61). Les acteurs plus traditionnels des services urbains comme Suez parviennent à remporter de nombreux marchés en développant des offres numériques. Pas de disruption concluent les auteurs, mais un renforcement du régime de la concession, accentué par le déséquilibre sur l'expertise technique entre administrations publiques et entreprises.

Le cinquième chapitre prend pour objet la transformation de la politique d'emploi de la fonction publique sous l'effet de l'« ubérisation ». Bien qu'elle soit encore limitée, cette « ubérisation » a pu s'observer par la délégation de lignes de transport public à Uber aux États-Unis ou bien le rachat de la plateforme de livraison Stuart par le groupe La Poste en France. Elle entraînerait une extension de la rémunération à la tâche, une pression sur les cadences et des pratiques illégales de sous-traitance à des travailleurs sans-papiers.

Pour clore cette première partie, les auteurs abordent le sujet épineux du secteur de la santé numérique sous l'angle de la souveraineté industrielle. Que ce soit la délégation des rendez-vous de vaccination à la plateforme Doctolib durant l'épidémie de Covid, ou encore la polémique autour du choix du cloud de Microsoft pour le projet de *Health Data Hub*, la tendance actuelle témoigne d'un attachement des décideurs publics au techno-solutionnisme d'un côté, et leur proximité avec le secteur privé de l'autre, la bataille pour la souveraineté industrielle passant aujourd'hui par le soutien à des « champions » nationaux privés.

Le septième chapitre ouvre la seconde partie de l'ouvrage dédiée aux alternatives à la privatisation par des tentatives de s'inspirer des réussites du secteur privé pour les acclimater au secteur public. L'État-plateforme consiste à penser l'administration comme une infrastructure ouverte, donnant accès notamment à ses données publiques (*open data*), dont pourraient se saisir les citoyens auto-organisés afin de développer des services publics innovants. La start-up d'État consiste à stimuler l'innovation interne à l'administration à travers des modes d'organisations « agiles ». Malgré des résultats mitigés, ce dernier modèle a le mérite de questionner la nécessité d'attirer des compétences informatiques au sein de l'administration.

Le huitième chapitre interroge le rôle de la puissance publique dans la provision de l'infrastructure numérique des câbles aux données. Depuis le Minitel, l'État français perd progressivement la maîtrise

des infrastructures physiques d'internet en devenant « simplement » régulateur de l'offre privée. Dans le secteur des données, la loi République numérique de 2016 instaure un « service public de la donnée », mais le rôle de ce dernier oscille entre un instrument de transparence et un soutien d'inspiration libérale au développement du marché. Ainsi, concluent les auteurs, on assiste globalement à une forme de « privatisation des bénéfiques, une socialisation des pertes et une gafamisation de la souveraineté [numérique] » (p. 105).

Le neuvième chapitre s'intéresse aux logiciels utilisés par l'administration. Les auteurs commencent par présenter l'action précurseuse des « geeks » de la Gendarmerie nationale qui sont parvenus à faire adopter à l'ensemble des services de cette administration centrale des logiciels libres dans un souci de souveraineté technologique. Ils relatent ensuite les mobilisations cherchant à « dégafamiser » l'Éducation nationale (p. 120), avec des résultats plus limités. Ils terminent par présenter le travail des élus locaux pour convaincre les collectivités d'adopter des logiciels libres dans un objectif de maîtrise des coûts. Ces cas montrent le rôle nécessaire, bien que non suffisant, des fonctionnaires-militants qui se mobilisent dans le champ bureaucratique pour réclamer l'usage des logiciels libres face aux solutions privées.

Le dernier chapitre relate l'une des modalités les plus stimulantes de transformation de l'action publique à travers le cas des partenariats « public-commun » noués entre les administrations et l'association française OpenStreetMap. Cette association, visant à créer une carte du monde libre d'usage, a noué des partenariats avec les collectivités qui utilisent leurs bases de données, Enedis qui cherche à géolocaliser les pylônes électriques ou l'Institut de géographie nationale (IGN) qui cherchait à regrouper l'ensemble des adresses et leurs coordonnées géographiques dans une Base Adresse Nationale. Cette dernière devait devenir un « commun public » co-gouverné par l'État, l'entreprise La Poste et OSM. Mais des blocages économiques (l'IGN et La Poste ayant développé des activités commerciales autour de la vente

de leurs données) et légaux (sur le choix de la licence plus ou moins contraignante pour les entreprises) ont conduit à l'échec du partenariat. Malgré tout, ces projets montrent tout l'intérêt de repenser le lien entre État, marché et commun.

Les auteurs, qui invitent à la prudence dans l'interprétation de cette reconfiguration rapide des services publics, en synthétisent pour conclure quelques traits généraux : les principales figures de privatisation (transfert de capitaux, sous-traitance, appropriation de l'espace urbain, ubérisation de l'emploi), les types de reconfiguration des services publics liée aux logiques de *big data* et de plateforme, ainsi que les risques associés (inégalités entre citoyens, perte de souveraineté et perte de compétence des administrations). Ils terminent en posant trois impératifs aux acteurs publics. Ne pas « décrocher » en offrant des services d'une qualité équivalente au secteur privé. Établir un réel rapport de force avec le secteur privé par des obligations légales, l'établissement de régies publiques ou encore la construction d'infrastructures publiques (*datacenters*, etc.). Converger avec le mouvement des communs numériques pour réinventer l'intervention publique en coopération avec les citoyens engagés.

Ce court ouvrage, écrit dans un style concis et vivant, donne au lecteur une connaissance actualisée des principales controverses portant sur les reconfigurations des services publics face aux évolutions techniques et marchandes du secteur numérique. Par la richesse des cas abordés et le dosage subtil des analyses plus théoriques, ce livre intéressera les étudiants, les chercheurs spécialisés, mais également les élus, agents publics et entrepreneurs qui s'interrogent sur le présent et l'avenir de l'action publique. On pourrait regretter l'absence d'un cadre comparatif permettant de saisir comment les déstabilisations et les réinventions du service public par le numérique varient en fonction des échelles, des bureaucraties nationales (par exemple : quelles sont les spécificités du cas français par rapport aux cas chinois ou états-unien ?) et des rapports entre États et capitalisme numérique (par exemple : est-ce que l'absence de « champions » nationaux

privés encourage les collaborations entre public et communs ?). Mais cela aurait nécessité de déployer un outillage théorique qui dépasse l'ambition de cet ouvrage tout en diminuant son accessibilité, qui constitue un de ces intérêts principaux.

Sébastien SHULZ

Université Technologique de Compiègne, COSTECH

sebastien.shulz@gmail.com